

Sommaire du rapport d'étape 2010–2012 en  
**matière de développement de la  
petite enfance en Nouvelle-Écosse**

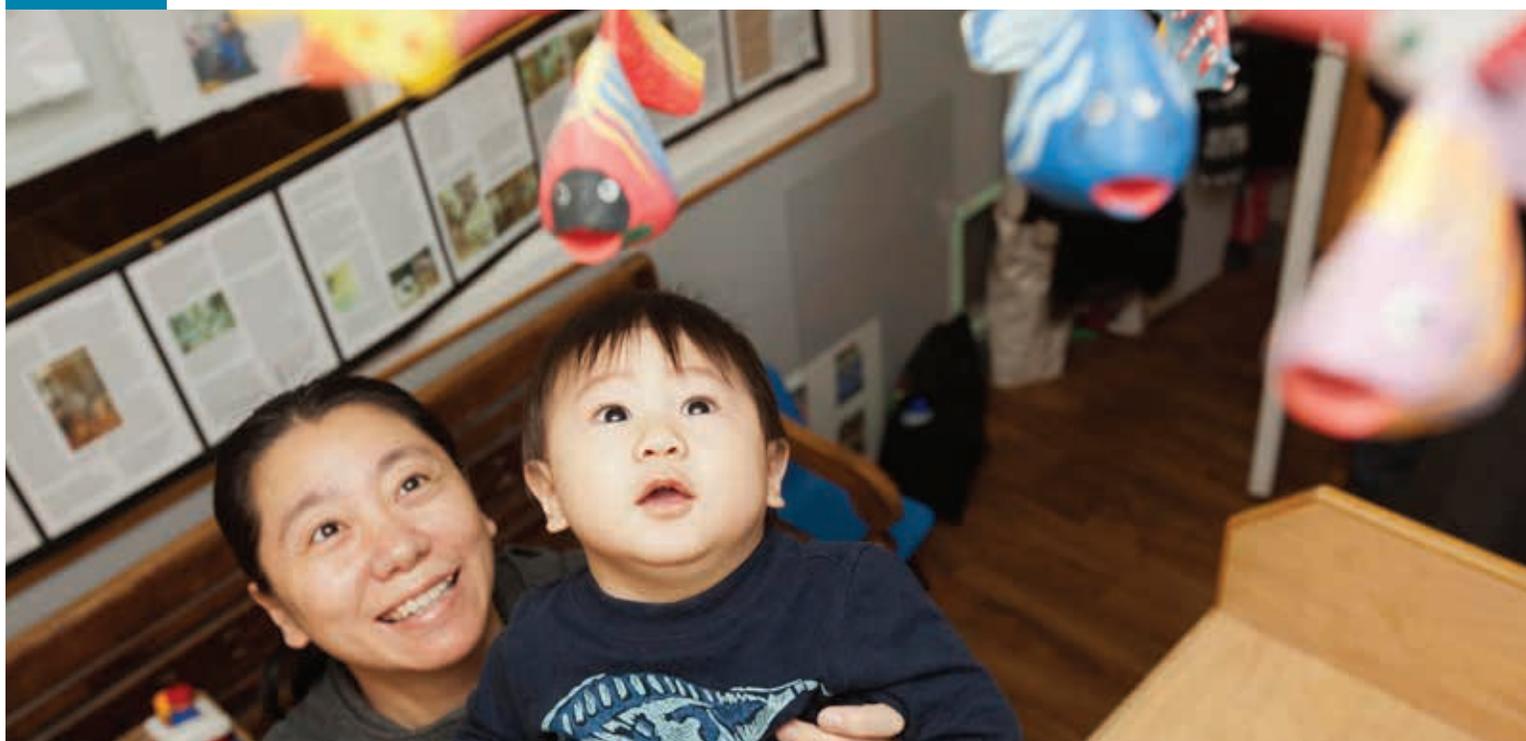
Rapport 2011 sur  
**le bien-être des enfants**





# Sommaire du rapport d'étape 2010–2012 en matière de développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse

Rapport 2011 sur  
**le bien-être des enfants**



Le présent document est disponible sur Internet à : [www.ednet.ns.ca/earlyyears/](http://www.ednet.ns.ca/earlyyears/)

*Pour plus d'information, communiquez avec :*

**Direction de la petite enfance**  
**Ministère de l'Éducation et du Développement**  
**de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse**

C.P. 578, Halifax, N.-É. B3J 2S9  
Téléphone : 902-424-1876 | Télécopieur : 902-424-0057 | Courriel : [ecdservices@gov.ns.ca](mailto:ecdservices@gov.ns.ca)

Impression : mars 2014



# Table des matières

Introduction .....	1
<b>Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance .....</b>	<b>3</b>
Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées .....	5
<b>Améliorer les services de soutien aux parents et aux familles .....</b>	<b>7</b>
Programme de subvention des ressources aux familles et des services d'éducation parentale .....	8
<b>Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants .....</b>	<b>9</b>
Initiative de formation en éducation de la petite enfance .....	12
Protocole en matière de violence faite aux enfants .....	13
Stratégie de recrutement et de rétention .....	15
Subvention pour l'éducation de la petite enfance .....	16
Programme de subventions pour les services de garde d'enfants .....	17
Programme de garde assistée .....	18
Programmes d'intervention précoce .....	19
Programme d'aide à l'emploi et au revenu .....	20
<b>Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure .....</b>	<b>21</b>
Organisation « Child Care Connection Nova Scotia » .....	22
<b>Rapport 2011 sur le bien-être des enfants .....</b>	<b>23</b>
Rapport sur le bien-être des enfants : Conclusion .....	28
<b>Addenda : Principes de financement et indicateurs fédéraux .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexes : Dépenses financières .....</b>	<b>31</b>
Aperçu des investissements de la Nouvelle-Écosse liés au DPE (fédéral-provincial) de 2010 à 2012 .....	32
Sommaire des dépenses provinciales et fédérales totales pour le DPE, de 2000 (année de référence) à 2012 .....	33



# Introduction

En 2000, les premiers ministres ont annoncé dans un communiqué l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE). L'IDPE représentait un engagement du gouvernement du Canada à transférer des fonds aux provinces et aux territoires aux fins d'investissement dans des initiatives de développement de la petite enfance. En retour, les provinces et territoires se sont engagés à investir les fonds dans la prestation de programmes pour l'apprentissage et la garde des enfants âgés de six ans et moins. Toutes les provinces et territoires ont signé l'entente, à l'exception du Québec.

En 2003, après l'IDPE de 2000, les provinces et territoires ont obtenu, grâce au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE), un investissement additionnel de 1,05 milliard de dollars sur cinq ans pour les programmes réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants âgés de six ans et moins. Cet engagement a été remplacé en 2006 par l'Initiative sur les places en garderie. Cette initiative fédérale accordait 250 millions de dollars par année, durant cinq ans, dans le but d'augmenter annuellement de 25 000 le nombre de places disponibles en garderie. La même année, la Nouvelle-Écosse a publié son *Plan pour la garde d'enfants* (le Plan). Celui-ci reposait sur l'engagement précédent d'augmenter le nombre de places en garderie au moyen de l'Initiative sur les places en garderie et visait à accroître l'accessibilité générale aux services de garde réglementés pour toutes les familles.

Les données probantes indiquent que la petite enfance (de la période prénatale à six ans) est déterminante pour ce qui est du développement, de la santé et du bien-être futurs des enfants. La qualité des expériences vécues durant la petite enfance, comme celles offertes par des services de garde d'enfants de qualité, et le fait de grandir dans des familles et communautés saines contribuent à la santé en général, au bien-être et à la réussite future de nos enfants. La Nouvelle-Écosse le reconnaît et maintient sa détermination à appuyer et à promouvoir la santé des familles, des communautés et des enfants.

Le présent document satisfait les exigences en matière de rapports du *Communiqué des premiers ministres sur le développement de la petite enfance* de 2000 et du *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* (AGJE) de 2003. Il fournit aussi un aperçu 1) de l'engagement continu de la Nouvelle-Écosse envers le développement de la petite enfance, 2) des grands pas effectués à ce chapitre depuis le *Rapport d'activité 2008-2010 en matière de développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse* et, 3) des progrès réalisés depuis la signature de l'IDPE en 2000.

En 2013, la Nouvelle-Écosse a adopté d'autres mesures visant à mettre davantage l'accent sur la petite enfance. Le mandat du ministère de l'Éducation a alors été élargi pour inclure les Services de développement de la petite enfance (SDPE), ce qui a apporté un changement au nom du Ministère qui est devenu le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cela a aussi entraîné la création de la nouvelle Direction de la petite enfance. Pour appuyer ce changement, les SDPE sont passés du ministère des Services communautaires au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La nouvelle Direction de la petite enfance travaille actuellement à rassembler les connaissances spécialisées, les programmes et les politiques en matière de petite enfance pour renforcer le soutien offert et le rendre plus complet et accessible pour les jeunes enfants et les familles de la Nouvelle-Écosse. Même si elle est au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Direction bénéficie aussi du soutien des ministères des Services communautaires, de la Santé et du Bien-être.

Le présent rapport indique quel ministère du gouvernement de la Nouvelle-Écosse était responsable des initiatives de développement de la petite enfance de 2010 à 2012. Certaines de ces responsabilités ont été modifiées avec l'introduction de la Direction de la petite enfance. Les changements au niveau du ministère responsable pour la prochaine période de rapport sont aussi indiqués.



**Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance**



Le programme *Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées* du ministère de la Santé et du Mieux-être bénéficie d'un financement dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE). Des fonds sont ensuite remis aux régies régionales de la santé (Services de la santé publique) pour mettre en œuvre cette initiative au niveau local. Le programme *Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées*, qui s'appuie sur des programmes et des services existants offerts par les Services de la santé publique, a pour but de faire des visites à domicile chez les familles confrontées à certains problèmes au cours des trois premières années de vie de leur enfant.

Le programme *Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées* met l'accent sur la promotion de relations saines entre les parents et l'enfant, le développement sain de l'enfant et la mise en contact des familles avec des ressources communautaires afin d'accroître les possibilités d'avoir une croissance et un développement sains chez l'enfant et au sein de la famille.



## Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
IDPE	3 478 000	3 500 000

Ministère responsable Ministère de la Santé et du Mieux-être

**Description** Le programme *Partir du bon pied : Visites à domicile améliorées* (PBP : VDA) est un programme de visites à domicile volontaire axé sur les familles et offert par les Services de la santé publique. Ce programme s'appuie sur l'ensemble des programmes et services qu'offrent les Services de la santé publique aux familles pendant la grossesse, après la naissance et pendant la petite enfance.

**Activités** Moyens de dépistage et d'évaluation normalisés pour identifier les familles qui bénéficieront le plus du programme et de services supplémentaires. On a procédé en 2010-2011 à un examen du processus d'évaluation et des outils de formation. Les recommandations se rattachant à cet examen seront intégrées au manuel de formation d'ici 2014.

Formation pratique et théorique normalisée offerte au personnel du programme de visites à domicile.

Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Phase III – Évaluation des résultats des familles (2009).

Examen en 2010-2011 des processus de la base de données du programme *Partir du bon pied*. Réception en avril 2011 des recommandations découlant de cet examen et élaboration en cours du plan de mise en œuvre. Fin prévue en 2014.

**Indicateurs\***

- Programme offert gratuitement aux familles, à la grandeur de la province, par neuf régions régionales de la santé.
- Durant 2010-2012, le programme *Partir du bon pied* a atteint 96 % des familles ayant un nouveau-né.

Les phases 1, 2 et 3 de l'évaluation du programme provincial sont terminées. Les constatations découlant des phases 2 et 3 continuent d'être utilisées pour améliorer le programme. Le travail se poursuit pour améliorer les processus et les outils de surveillance, de dépistage et d'évaluation.

Les équipes du programme PBP continuent d'appuyer la mise en œuvre du programme PBP : VDA à l'échelle locale et à renforcer les partenariats communautaires.

\* Selon la présente utilisation, et tout au long du Rapport d'étape 2010-2012, les « indicateurs » font référence aux indicateurs de programme tels que définis dans la structure commune du Communiqué des premiers ministres sur le développement de la petite enfance de 2000 ([http://www.dpe-agje.ca/fra/dpe/dpe\\_communique.shtml](http://www.dpe-agje.ca/fra/dpe/dpe_communique.shtml)), et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) de 2003 ([http://www.dpe-agje.ca/fra/agje/agje\\_cadremulti.shtml](http://www.dpe-agje.ca/fra/agje/agje_cadremulti.shtml)). Les détails sur les indicateurs se trouvent à la page 29 du présent rapport.



# Améliorer les services de soutien aux parents et aux familles



L'une des priorités du développement de la petite enfance est d'offrir des possibilités liées à l'éducation parentale et de créer de nouveaux réseaux de soutien pour répondre aux besoins, à la fois des parents et des fournisseurs de soins. Le *Programme de subvention des ressources aux familles et des services d'éducation parentale* permet d'offrir davantage de programmes et de services adaptés aux besoins des familles des différentes communautés.

## Programme de subvention des ressources aux familles et des services d'éducation parentale

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
Provincial	561 500	561 500
IDPE	1 596 000	1 596 000

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires

**Description** Les programmes de ressources familiales permettent d'offrir des services communautaires qui favorisent le développement sain et le bien-être des enfants et des jeunes par le renforcement et l'autonomisation des familles et des communautés.

Programmes et services offerts aux enfants et à leurs familles dans les domaines de l'éducation parentale et de l'apprentissage, du soutien à la famille, du développement des enfants et des jeunes ainsi que de l'apprentissage et de la littératie.

**Activités** Pour se pencher sur les problèmes complexes auxquels font face les familles (c.-à-d. besoins de base : nourriture, vêtements, logement, difficultés financières, problèmes comportementaux, intimidation, aide sociale à l'enfance, santé mentale, violence familiale et crime violent), il y a eu une augmentation du partenariat et de la collaboration avec les organismes communautaires.

Les programmes et ateliers offerts durant 2010-2012 comprenaient, entre autres :

- Programmes de compétences parentales, groupes de soutien et ateliers, programmes prénatals et postnatals, bibliothèque de prêts
- Programmes et ateliers pédagogiques et sur le développement d'aptitudes à la vie quotidienne, haltes-garderies, counselling, gestion de crise, visites à domicile, services de relève, cuisines communautaires et éducation nutritionnelle, événements communautaires
- Programmes interactifs parent-enfant, programmes d'apprentissage ludique, prêts de jouets, programmes de journées pour les jeunes en été, programmes parascolaires

<b>Indicateurs</b>	19 centres de ressources pour les familles
	7 680 parents participants* 4 322 parents participants *
	9 223 enfants participants* 5 542 enfants participants *

\*La différence entre les données est attribuable à des mises à jour des rapports. Les données de 2010-2011 comprennent les participations récurrentes par clients, alors que celles de 2011-2012 ne les comprennent pas.

# Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants



Les parents peuvent choisir différents types de soins pour leur enfant. En vertu de la loi et du règlement sur les garderies (*Day Care Act and Regulations*), les services de garde agréés comprennent à la fois les garderies et les agences de garde en milieu familial (AGMF). Chez le jeune enfant, la qualité du développement, de l'apprentissage et des soins favorise l'acquisition de la langue et la motricité ainsi que le développement social, affectif et cognitif. Les domaines prioritaires sont donc les services qui favorisent un développement sain et qui répondent aux divers besoins des familles. Le personnel de la petite enfance joue un rôle important dans la prestation de programmes de garde d'enfants dans les garderies agréées ainsi qu'en milieu familial. La Province a mis en place divers programmes pour promouvoir la stabilisation et l'amélioration des programmes et des services de garde.

## Plan pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) de la Nouvelle-Écosse

Le plan AGJE (le plan) a permis de financer des places additionnelles en garderie et la modernisation d'installations grâce à des subventions et à des prêts accordés à des garderies agréées à but lucratif et à but non lucratif ainsi qu'à des services de garde en milieu familial. Grâce au financement du prêt d'agrandissement, quelque 1 318 nouvelles garderies agréées ont été créées en vertu de la loi et du règlement sur les garderies (*Day Care Act and Regulations*). Une des priorités cernées dans le cadre des consultations relatives au plan AGJE effectuées en 2005 consistait à augmenter le nombre de places dans les garderies agréées et les agences de garde en milieu familial (AGMF). Plus de 2 600 parents, éducateurs de la petite enfance et membres de la communauté ont participé à ces consultations. Durant 2010-2012, le plan a permis de financer les programmes suivants :

**Prêt d'agrandissement et de remplacement** – Ce programme permet aux nouvelles garderies et aux garderies existantes de développer leur capacité grâce à un prêt à faible intérêt.

Le prêt d'agrandissement et de remplacement a reçu :

- un financement approuvé de 2 226 366 \$ durant 2010-2011; et
- 2 316 524 \$ durant 2011-2012.
- Financement total depuis 2006-2007 : 10 644 895 \$
- Le programme n'accepte plus de demandes.

Au total, 42 garderies ont bénéficié du prêt depuis le lancement du programme en 2007.

De ces 42 garderies approuvées :

- 35 ont terminé leur projet d'agrandissement et sont en activité;
- Sept sont à différentes étapes de leur projet, qui devrait être terminé en 2013-2014.

**Prêt pour réparations et rénovations** – Ce programme permet aux garderies d'améliorer leurs installations grâce à des réparations, des rénovations et des améliorations.

Le prêt pour réparations et rénovations a reçu :

- un financement approuvé de 857 263 \$ durant 2010-2011; et
- 301 621 \$ durant 2011-2012.
- Financement total depuis 2007 : 2 935 317 \$
- Le programme n'accepte plus de demandes.

Au total, 129 garderies ont bénéficié du prêt pour réparations et rénovations depuis le lancement du programme en 2007.

De ces 129 garderies :

- 127 ont terminé leur projet de rénovations;
- deux sont à différentes étapes de leur projet, qui devrait être terminé en 2013-2014.

**Le programme de services de garde en milieu familial (SGMF)** offre aux parents la possibilité de choisir des services de garde réglementés fournis par une garderie en milieu familial agréée.

En date du 31 mars 2012, la province comptait 12 SGMF et 119 garderies en milieu familial, offrant ainsi 714 places en garderie.

Depuis 2009-2010, il y a eu une augmentation de 20 % dans le nombre de services de garde en milieu familial.

Financement du plan AGJE pour le programme SGMF :

- 879 510 \$ (2010-2011)
- 975 532 \$ (2011-2012)



## Initiative de formation en éducation de la petite enfance

Source de financement (\$) IDPE	2010-2011 708 744	2011-2012 791 688
------------------------------------	----------------------	----------------------

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)

**Description** L'Initiative de formation en éducation de la petite enfance permet à des établissements d'enseignement et à des programmes connexes de créer et d'offrir des formations en éducation de la petite enfance, avant d'intégrer le marché du travail ainsi que pendant un emploi.

**Activités** Financement accordé : Centre provincial de ressources préscolaires (CPRPS), Université Mount Saint Vincent (MSVU), Institute for Human Services Education (IHSE), Nova Scotia College of Early Childhood Education (NSCECE), Nova Scotia Community College (campus de Burridge, de Cumberland et de Kingstec), Université Sainte-Anne, Child Care Connections Nova Scotia (CCCNS)

On a assisté en 2010, au lancement du certificat d'administrateur des services de la petite enfance (MSVU) et des groupes de discussion et de soutien *Leading Edge* pour les personnes assumant un rôle de leadership dans un programme de la petite enfance.

**Indicateurs**

- Six services de soutien aux centres de ressources pour le développement de la petite enfance (DPE).
- Trois programmes de formation, avec remise de diplôme, liés à l'éducation de la petite enfance, offerts dans six différents endroits, avec programmes à temps partiel en région.
- Programme BAA (services à l'enfance et à la jeunesse) et programme de maîtrise (services à l'enfance et à la jeunesse).
- Un programme de formation, avec remise de diplôme, lié à l'éducation de la petite enfance, offert à distance en français (Université Sainte-Anne).
- Une combinaison, selon la demande, d'études à domicile et de prestation en classe pour l'orientation à l'intention du personnel travaillant dans des services de garde agréés partout dans la province.
- Certains ateliers de perfectionnement professionnel se concentrent sur les enfants ayant des capacités variées. Par exemple, un programme d'éducation spécialisée, avec certificat, pour les éducateurs de la petite enfance et un programme à temps partiel sur l'inclusion scolaire, avec certificat, pour les professionnels travaillant dans le domaine de la petite enfance, tous deux offerts à l'IHSE.

**Inscription dans les programmes de formation d'EPE avec diplôme**  
Étudiants à temps plein : 172

**Inscription dans les programmes de formation d'EPE avec diplôme**  
Étudiants à temps partiel : 253

### Diplômés des programmes de formation d'EPE (diplôme ou diplôme universitaire)

Diplômés : 98  
Diplômés universitaires : 35

Diplômés : 102  
Diplômés universitaires : 37

### Perfectionnement professionnel (PP) : ateliers et participants

Ateliers de PP : 159  
Participants : 3 738

Ateliers de PP : 208  
Participants : 5 673

# Formation sur le protocole en matière de violence faite aux enfants

<b>Ministère responsable</b>	Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)
<b>Description</b>	Formation sur le protocole en matière de violence faite aux enfants à l'intention du personnel des services à la petite enfance et des services de garde qui travaillent dans des milieux réglementés et des programmes de ressources familiales, ou des étudiants inscrits dans un programme de formation d'EPE.
<b>Population cible</b>	Personnel des services à la petite enfance et des services de garde qui travaille dans des milieux réglementés et étudiants inscrits dans un programme de formation d'EPE, avec remise d'un diplôme ou d'un diplôme universitaire.
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2010, un poste permanent en service social a été consacré à la prestation de la formation sur le protocole en matière de violence faite aux enfants, ce qui a entraîné une augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité de la formation. La formation sur le protocole en matière de violence faite aux enfants est offerte toute l'année, partout dans la province.</li> <li>• 2012 marquait la fin des révisions au manuel de protocole, <i>Signaler des allégations de mauvais traitements et de négligence dans les garderies agréées et enquêter – Protocole à l'intention des titulaires d'un permis de garderie, de leur personnel et des fournisseurs de soins</i>. Le personnel a ainsi accès à l'information la plus concise et la plus à jour sur le sujet.</li> <li>• La prestation en français de la formation sur le protocole en matière de violence faite aux enfants commencera en 2013.</li> </ul>

	2010-2011	2011-2012
<b>Séances de formation</b>	6	18
<b>Participants</b>	132	356
<b>Nombre total d'employés des services de garde d'enfants formés</b>	6,5 %	16,9 %



## Stratégie de recrutement et de rétention

En 2008, la Province a élaboré une stratégie de recrutement et de rétention afin de répondre à la demande actuelle et future ainsi que de recruter et de fidéliser les éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des garderies agréées et des agences de garde en milieu familial. Activités découlant de cette stratégie :

### Lancement d'un programme d'éducation permanente en juin 2008.

Le programme offre un soutien financier au personnel de la petite enfance pour poursuivre des études et améliorer ses compétences. Il prévoit de plus le remboursement des cours de formation continue au personnel admissible travaillant dans des garderies agréées ou des agences de garde en milieu familial.

#### Nombre de participants au programme :

- 158 au 31 mars 2011; et
- 252 au 31 mars 2012.

Entre 2008-2012, 1 287 personnes ont suivi des cours de formation continue pour lesquels elles ont été remboursées.

#### Financement du plan AGJE

- 175 801 \$ (2010-2011)
- 206 645 \$ (2011-2012)

### Mise sur pied d'un programme d'aide à l'éducation dans le domaine de la petite enfance en avril 2008.

Ce programme permet à de jeunes diplômés admissibles de réduire leurs dettes; les programmes ciblés sont les suivants : diplôme en éducation de la petite enfance, baccalauréat en arts appliqués, diplôme d'études sur l'enfance et la jeunesse, BAA (services à l'enfance et à la jeunesse); ou maîtrise en arts appliqués, en études de l'enfance et de la jeunesse; MA (services à l'enfance et à la jeunesse) obtenue dans des établissements de formation d'EPE. Les diplômés doivent travailler dans une garderie agréée ou pour une agence de garde en milieu familial pendant un nombre d'heures requis afin de pouvoir être remboursés par le ministère.

#### Nombre de participants au programme :

- 57 au 31 mars 2011 (51 diplômés, 6 baccalauréats); et
- 93 au 31 mars 2012 (86 diplômés, 7 baccalauréats).

#### Financement du plan AGJE

- 69 414 \$ (2010-2011)
- 170 402 \$ (2011-2012)

## Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
Provincial	3 132 409	3 132 409
IDPE	4 500 000	4 500 000
Plan pour la garde d'enfants	8 348 540	9 321 861

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)

**Description** Le but de la *Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance* est de contribuer à améliorer le salaire et les avantages des éducateurs de la petite enfance qui fournissent des soins directs aux enfants inscrits aux garderies. Ce soutien favorise le travail de recrutement et de rétention des éducateurs de la petite enfance. Une partie du financement fourni par cette subvention appuie le perfectionnement professionnel des éducateurs de la petite enfance, de même que les frais généraux de fonctionnement des installations.

**Activités** La *Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance* fournit du soutien financier aux garderies à temps plein et partiel pour améliorer les salaires des éducateurs de la petite enfance et favoriser le travail de recrutement et de rétention du personnel. Quatre-vingt pour cent (80 %) de la subvention doit servir à financer le salaire et les avantages des éducateurs de la petite enfance qui fournissent des soins directs aux enfants. Les 20 % restants sont utilisés comme suit : 15 % pour les frais de fonctionnement et 5% pour le perfectionnement professionnel.

Indicateurs	2010-2011	2011-2012
<b>Garderies agréées bénéficiant de la <i>Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance</i> *</b>		
	397 garderies à temps plein et partiel	398 garderies à temps plein et partiel
<b>Nombre d'éducateurs</b>		
	Diplôme universitaire d'EPE : 183	Diplôme universitaire d'EPE (niveau 3) : 199,5
	Diplôme d'EPE : 1 036	Diplôme d'EPE (niveau 2) : 1 104,5
	Équivalent : 432	Équivalent (niveau 1) : 456
	Non formé : 236,5	Non formé (niveau d'entrée) : 275,5

\*Ce total tient compte des ouvertures et des fermetures des établissements au cours de l'année.

## Programme de subventions pour les services de garde d'enfants

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
Provincial	8 516 000	7 734 021
AGJE	2 700 200	2 700 200
Plan pour la garde d'enfants	6 110 335	7 520 000

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)

**Description** Le *Programme de subventions pour les services de garde d'enfants* permet d'offrir de l'aide financière aux familles admissibles qui entreprennent des démarches pour accroître leur autosuffisance au moyen du travail, de la formation ou de l'éducation. Le Programme vient aussi en aide à des familles en situation de crise et à des familles dont les enfants ont des besoins de développement uniques.

Jusqu'à juillet 2000, les subventions étaient allouées à des garderies et à des agences de garde en milieu familial (AGMF) précises. Depuis juillet 2000, le Programme permet d'offrir des subventions transférables qui permettent aux familles qui le souhaitent de choisir une autre garderie ou AGMF. Toutes les garderies à temps plein agréées et les AGMF qui ont signé l'entente de financement relative aux subventions pour les services de garde d'enfants peuvent fournir des services de garde à un enfant dont la famille bénéficie d'une allocation.

**Activités**

- Augmentation de 2 millions de dollars du financement du *Programme de subventions* pour les services de garde d'enfants depuis 2009-2010.
- Création de 850 nouvelles subventions depuis 2010-2012.
- Élimination des frais d'accès quotidien imposés aux parents en juin 2010.

**Indicateurs**

### Nombre total de subventions

4 177 4 427

Familles bénéficiant d'une subvention : 4 912 Familles bénéficiant d'une subvention : 4 999  
Enfants subventionnés : 5 741 Enfants subventionnés : 5 630

97 % : taux d'utilisation des subventions 97 % : taux d'utilisation des subventions

Remarque : La portion provinciale du financement annuel des subventions (2005-2008) comprend une subvention d'équipement d'un montant de 290 342 \$.

## Programme de garde assistée

<b>Source de financement (\$)</b>	2010-2011	2011-2012
<b>Provincial</b>	1 452 092	1 452 100
<b>IDPE</b>	1 117 100	1 117 100
<b>Plan pour la garde d'enfants</b>	1 796 106	1 911 556

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)

**Description** En vertu de la loi et du règlement sur les garderies (*Day Care and Regulations*), toutes les garderies agréées bénéficient du financement accordé dans le cadre du *Programme de garde assistée*. Ces subventions aident les garderies à développer leur capacité à planifier et à créer des environnements qui permettent d'intégrer tous les enfants.

Grâce à ces subventions, les garderies peuvent permettre aux éducateurs de la petite enfance de participer à des formations spécialisées et à des cours de perfectionnement; engager du personnel supplémentaire et acheter du matériel pédagogique et des ressources directement liés à la prestation d'un programme d'intégration.

**Activités**

- Mise au point et en œuvre d'une politique d'inclusivité par les garderies bénéficiant d'une subvention du *Programme de garde assistée*.
- Élaboration d'un rapport annuel et mise en place d'un processus d'examen.
- Révision de l'application et du plan de travail pour améliorer le compte rendu de la façon dont un programme améliore l'intégration des enfants grâce au *Programme de garde assistée*.
- Augmentation du nombre de garderies ayant accès au Programme de garde assistée pour appuyer une programmation inclusive, ce qui offre plus de possibilités aux familles qui recherchent des services de garde inclusifs.
- Formation *Éléments de base – Stratégies pour l'inclusion* à l'intention des éducateurs de la petite enfance. Cette formation aide les éducateurs dans l'élaboration de politiques sur l'inclusion et favorise une planification systématique de l'inclusion.

### Indicateurs

#### Nombre d'enfants visés\*

Environ 875

Environ 900

193 garderies

204 garderies

#### Éléments de base – Stratégies pour l'inclusion

Participants (personnel des garderies) : 184

Participants (personnel des garderies) : 199

\*Ces données ne comprennent pas tous les enfants qui ont des besoins de développement et qui fréquentent une garderie agréée, puisque le financement accordé dans le cadre du *Programme de garde assistée* n'est pas fondé sur le diagnostic des besoins particuliers de chaque enfant.

## Programmes d'intervention précoce

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
Provincial	2 195 059	2 201 536
IDPE	299 000	299 000
Plan pour la garde d'enfants	55 700	224 226

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)

**Description** Les programmes d'intervention précoce (PIP) offrent une gamme de services axés sur les enfants qui ont des besoins spéciaux, de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école. Ces services comprennent des visites à domicile, des services de planification familiale personnalisés (SPFP) ainsi que des services d'aide pour la planification des transitions et des services de soutien aux familles.

La demande de services pour un PIP peut être faite par un membre de la famille de l'enfant ou par un représentant qui agit au nom de la famille (si celle-ci a consenti à la demande de services), comme un médecin de famille, un orthophoniste ou un spécialiste de la petite enfance.

**Activités**

- Financement additionnel fourni pour corriger le problème des listes d'attente pour les services d'IP.
- Formation sur le savoir-faire culturel offert au personnel du secteur.
- Financement fourni pour absorber les coûts accrus que peuvent entraîner les PIP dans la prestation des services de base.

**Indicateurs** 17 programmes d'intervention précoce avec deux sites satellites supplémentaires

700 enfants visés

850 enfants visés

Information sur les programmes d'intervention précoce fournie dans le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et dépliants sur les PIP disponibles durant les présentations et les séances d'information.

Utilisation accrue de l'Échelle d'évaluation des principes d'inclusion en service de garde (*Specialink Early Childhood Inclusion Quality Scale*) dans les programmes.

Formation *Obligation de signalement*. Cette formation fait ressortir les responsabilités du public, particulièrement des gens qui travaillent avec les enfants, en matière de signalement des cas suspects de violence ou de négligence envers les enfants.



## Programme d'aide à l'emploi et au revenu

Source de financement (\$)	2010-2011	2011-2012
Provincial	1 540 073	1 658 418
IDPE	2 300 000	2 300 000

**Ministère responsable** Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse

**Description** Le *Programme d'aide à l'emploi et au revenu* (PAER) offre un complément de ressources et des services d'aide à l'emploi aux personnes dans le besoin et aide les familles à maximiser leur niveau d'autosuffisance en vue d'accroître leur employabilité et leur niveau d'autonomie.

**Activités** Une stratégie pluriannuelle contre la pauvreté a été mise au point. Elle comprendra un inventaire de tous les programmes et services gouvernementaux qui permettent actuellement d'aider les groupes à faible revenu.

Indicateurs	2010-2011	2011-2012
	1 130 familles ont reçu des indemnités de garde d'enfants.	993 familles ont reçu des indemnités de garde d'enfants.
	Hausse de 1,6 % du nombre (18) de familles ayant demandé des fonds dans le cadre du programme d'aide au revenu pour couvrir les frais de garde (1 112 familles par mois ont bénéficié de cette aide en 2009-2010).	Baisse de 12 % du nombre (137) de familles ayant demandé des fonds dans le cadre du programme d'aide au revenu pour couvrir les frais de garde, comme indiqué ci-dessus.



## Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure



L'un des principaux objectifs de l'Initiative de développement de la petite enfance est de créer, en Nouvelle-Écosse, un système intégré qui tire profit des programmes existants, qui recherche des possibilités d'innovation et qui favorise la durabilité et la croissance. Parallèlement, le système doit être suffisamment souple pour répondre aux besoins propres de chaque communauté et offrir des services continus et intégrés.

L'initiative d'engagement communautaire et de soutien de l'infrastructure (*Community Engagement and Infrastructure Support Initiative*) prévoit la création d'un système intégré lié au développement de la petite enfance en soutenant l'organisation Child Care Connection Nova Scotia.

<b>Child Care Connection Nova Scotia</b>		
<b>Source de financement (\$)</b>		
<b>Provincial</b>	2010-2011	2011-2012
<b>IDPE/AGJE</b>	38 000	38 000
	21 452	21 452
<b>Ministère responsable</b>	Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, depuis septembre 2013)	
<b>Description</b>	Child Care Connection Nova Scotia (CCCNS) est une organisation communautaire à but non lucratif qui fournit des services de soutien et des ressources aux éducateurs de la petite enfance et à tous ceux qui s'intéressent à la qualité des services de garde en Nouvelle-Écosse. Le financement sert au maintien du site Web de l'organisation CCCNS et s'ajoute à une subvention qui appuie le fonctionnement du programme.	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trousse de formation conçue pour renforcer et améliorer les compétences de leadership des conseils d'administration des garderies à but non lucratif et des agences de garde en milieu familial.</li> <li>• Améliorations apportées régulièrement au site Web de CCCNS : <a href="http://www.cccns.org">http://www.cccns.org</a>. En 2010-2011 le site Web a reçu 21 984 visites.</li> </ul>	
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès 24 heures sur 24 au site de CCCNS.</li> <li>• Mise à jour des données grâce à un accès avec nom d'utilisateur et mot de passe.</li> <li>• Le site Web fournit des ressources en ligne liées à la qualité des services de garde et aux programmes d'intégration.</li> <li>• Les parents et les tuteurs à la recherche de garderies agréées en Nouvelle-Écosse peuvent faire une recherche dans le répertoire des garderies réglementées du CCCNS.</li> </ul>	

# Rapport 2011 sur le bien-être des enfants



## Rapport 2011 sur le bien-être des enfants

Le Rapport 2011 sur le bien-être des enfants fait écho à l'engagement de la Nouvelle-Écosse de rendre compte à ses citoyens des indicateurs de la santé et du bien-être des enfants et de leur famille. Ces indicateurs se rapportent à cinq aspects du bien-être: la santé physique et le développement moteur, le développement de la petite enfance, la sécurité et la protection, le contexte familial et le contexte communautaire. Ces indicateurs sont importants parce que « la petite enfance constitue le fondement du développement physique, cognitif et émotionnel d'une personne et de son évolution plus tard dans la vie ». <sup>1</sup> L'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) de 1992 avait pour but de fournir de l'information sur le développement comportemental, social et affectif des enfants et des jeunes pendant leur croissance, de la naissance à l'âge adulte, dans les dix provinces. La présente partie <sup>2</sup> du rapport fournit de l'information sommaire sur les indicateurs du bien-être des enfants de la naissance à cinq ans, en Nouvelle-Écosse, pour les années 1998-1999 à 2008-2009. Pour obtenir le rapport complet sur le bien-être des enfants, visitez notre site Web à l'adresse suivante : [www.ednet.ns.ca/earlyyears/](http://www.ednet.ns.ca/earlyyears/).

### Indicateur : Santé physique

#### Poids à la naissance

À la naissance, le poids santé se situe entre 2 500 et 4 000 grammes. Les bébés qui naissent avec un poids en dehors de cette échelle sont à risque accru d'une variété de problèmes de santé et d'incapacités. Les bébés de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes) peuvent être prématurés, petits pour l'âge gestationnel, ou les deux. Les bébés ayant un poids insuffisant à la naissance ont un risque accru d'avoir une variété de problèmes de santé tout au long de leur vie. Les bébés à poids élevé à la naissance (plus de 4 000 grammes) sont plus susceptibles d'avoir une naissance difficile et des problèmes de santé.

Les bébés nés avant 37 semaines d'âge gestationnel (moins de 259 jours) ont souvent des problèmes de santé liés à leur faible poids à la naissance et à des problèmes respiratoires. En 2001, en Nouvelle-Écosse, l'incidence des naissances prématurées était de 7,9 %; en 2010, elle est passée à 7,6 %. Ces chiffres sont comparables aux données canadiennes pour les mêmes périodes, alors que les données préliminaires indiquent une diminution à 7,4 % pour 2011. En 2009-2010, en Nouvelle-Écosse, 77 % des bébés avaient un poids santé à la naissance (entre 2 500 et 4 000 grammes). Ce taux est comparable au taux canadien de 79 %.

---

<sup>1</sup>Kilburn, RM, Karoly, L.A., *The Economics of Early Childhood Policy*, p.2, 2008. RAND Labour and Population.

<sup>2</sup>Remarque : Les données présentées dans ce chapitre proviennent de plusieurs sources, y compris de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ), de l'*Enquête sur la dynamique du travail et le revenu* (EDTR) et des statistiques de l'état civil du Canada. Certains des renseignements contenus dans le précédent rapport se retrouvent dans ce rapport en raison du nouveau calcul de la population à partir du recensement de 2001. La mise à jour du poids d'échantillonnage pour des enquêtes comme l'ELNEJ et l'EDTR est essentielle pour qu'il y ait cohérence entre les chiffres officiels de Statistique Canada sur la population et les estimations des enquêtes qui sont fondées sur des estimations entre les années de recensement.

## Allaitement maternel

En 2008-2009, la prévalence de l'allaitement maternel chez les nourrissons en Nouvelle-Écosse était 77,4 % par rapport à un taux canadien de 87,7 % pour la même période.

## Mortalité infantile

En Nouvelle-Écosse, le nombre de décès de nourrissons a varié entre 3 et 6 pour 1 000 naissances entre 2000 et 2009. En 2009, le taux de mortalité infantile en Nouvelle-Écosse était de 3,4 décès pour 1 000 naissances. Ce taux est inférieur au taux national de 4,9 décès pour 1 000 naissances.

# Indicateur : Développement de la petite enfance

## Santé physique et développement moteur

L'échelle de développement moteur et social (DMS) sert à mesurer les dimensions du développement moteur, social et cognitif des jeunes enfants de la naissance à trois ans. Le développement physique des enfants comprend leur état de santé physique global et le développement de la motricité fine (p. ex. lacer ses chaussures) et la motricité globale (p. ex. l'équilibre). Le développement social concerne la façon dont l'enfant interagit avec d'autres enfants et la manière dont il exprime ses sentiments. En 2008-2009, en Nouvelle-Écosse, 84 % des enfants ont obtenu un score variant de « moyen » à « avancé » sur l'échelle DMS. Au Canada, pour la même année, 80 % des enfants ont obtenu un score variant de « moyen » à « avancé ».

Le pourcentage moyen d'enfants de la Nouvelle-Écosse ayant obtenu un score variant de « moyen » à « avancé » sur l'échelle DMS entre 1998 et 2009 était de 86 %.

## Santé émotionnelle

Le score lié aux troubles affectifs et à l'anxiété est une des échelles comportementales examinées dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). Cette échelle examine la fréquence à laquelle l'enfant semble être malheureux, triste ou déprimé; moins heureux que les autres enfants; trop craintif ou inquiet; trop nerveux ou tendu; ou, incapable de s'amuser.

En 2008-2009, la proportion d'enfants ayant des problèmes affectifs importants en Nouvelle-Écosse était de 12,4 %, par rapport à 16,2 % pour le pays. Les taux provincial et national ont connu une hausse similaire depuis 2006-2007.



## Indicateur : **Connaissances et compétences sociales**

### Enfants exprimant un niveau d'agressivité élevé

Le score lié à l'agression physique mesure la fréquence à laquelle l'enfant adopte une attitude de défi; se livre à des bagarres, à des crises de colère ou à la violence; a de la difficulté à attendre son tour durant les jeux ou en groupe; réagit avec colère et violence lorsqu'un autre enfant le blesse accidentellement; se fâche; ou, donne des coups de pied, mord ou frappe les autres enfants. Il y a deux échelles – une pour les enfants âgés de deux et trois ans et une pour les enfants âgés de quatre et cinq ans. Les échelles comportent différents éléments qui visent à saisir différents aspects d'un comportement physiquement agressif.

Durant 2008-2009, la proportion d'enfants de la Nouvelle-Écosse exprimant des niveaux d'agressivité élevés et des problèmes de comportement était de 13,4 %. Ce pourcentage est légèrement supérieur au taux canadien de 12,6 % pour la même période.

### Enfants ayant un comportement pertinent

Le score personnel-social (anciennement appelé score de comportement pro-social) fait référence à la façon dont le jeune enfant interagit avec lui-même, avec les étrangers, avec le ou les parents, avec les personnes qui s'occupent de lui et avec des objets, comme des jouets. La personnalité et le tempérament de l'enfant exercent une influence sur son comportement personnel-social. Le score personnel-social mesure la proportion d'enfants qui ne manifestent pas des comportements personnels-sociaux correspondant à leur âge.

En Nouvelle-Écosse, en 2008-2009, 82,1 % des enfants avaient des comportements personnels-sociaux correspondant à leur âge. Cela se compare au taux national de 82,6 % pour la même période. Les taux provincial et national ont tous deux connu une baisse depuis 2006-2007, puisque le taux provincial était alors de 87,7 % et le taux national de 83,8 %.

### Capacités langagières

Les enfants doivent pouvoir communiquer de façon à être compris par les autres et à comprendre ce que les autres disent. L'ELNEJ utilise un score normalisé pour l'Échelle révisée du vocabulaire en images de Peabody (EVIP-R) pour mesurer la proportion des enfants âgés de quatre et cinq ans qui ont un retard ou un niveau moyen ou avancé de vocabulaire compris.

En Nouvelle-Écosse, en 2008-2009, 80,2 % des enfants présentaient des scores moyens sur l'EVIP-R comparativement à 69,9 % au Canada. En Nouvelle-Écosse, 13,9 % présentaient des scores avancés comparativement à 15,7 % au Canada, pour la même période.

## Indicateur : **Sécurité et protection**

### Taux d'hospitalisation pour blessures

Le taux d'hospitalisation pour blessures correspond à la proportion d'enfants, sur 100 000 enfants, qui sont hospitalisés pour le traitement de blessures. Les blessures peuvent être attribuables à des accidents (blessures non intentionnelles) ou à des préjudices intentionnels. En Nouvelle-Écosse, la plupart des blessures chez les enfants qui entraînent une hospitalisation sont non intentionnelles. Durant 2003-2004, 147 enfants de moins de cinq ans ont été hospitalisés en raison de diverses causes externes de blessure; 95 % étaient attribuables à des causes accidentelles. Durant 2004-2005, 94 % étaient attribuables à des causes accidentelles (144 de 153), alors que ce pourcentage s'établissait à 88 % (131 de 149) en 2005-2006. Le taux a fluctué entre 1998 et 2006. En 2002-2003, le taux d'hospitalisation en N.-É. était supérieur à celui du Canada pour la première fois depuis 1998. De 2003 à 2006, le taux d'hospitalisation en N.-É. était inférieur à celui du Canada.

### Indicateurs liés à la famille

Les indicateurs liés à la famille servent à mesurer divers aspects de la santé et des comportements des parents reconnus pour avoir une influence sur la santé et le bien-être de leurs enfants. Ces mesures comprennent le niveau d'instruction, le niveau de revenu, la dépression parentale, l'usage du tabac, le fonctionnement de la famille, les pratiques parentales positives et la lecture chez les adultes.

En Nouvelle-Écosse, le niveau d'instruction, les pratiques parentales positives et les niveaux de revenu des parents de jeunes enfants ont fluctué entre 1998-1999 et 2008-2009. Ces indicateurs se comparent favorablement aux données canadiennes, pour la même période.

Pour 1998-1999 à 2008-2009, en Nouvelle-Écosse, le taux de dépression parentale fluctuait entre 10,2 % et 12,7 %; comparativement à une fluctuation de 9 % à 8,7 % au Canada. La proportion de mères ayant fumé pendant la grossesse en Nouvelle-Écosse a diminué de 1998-1999 (29 %) à 2008-2009 (17,8 %), par rapport aux données canadiennes (13,1 % en 2008-2009).

En Nouvelle-Écosse, en 2008-2009, la proportion de familles ayant signalé un faible niveau de fonctionnement est faible (8,4 %) et à peu près équivalente aux données canadiennes (8,9 %).

La Nouvelle-Écosse a connu une augmentation de l'incidence et de la prévalence de la lecture quotidienne faite aux enfants par un adulte, soit 64 % en 1998-1999 et 85 % en 2006-2007. La moyenne a diminué en Nouvelle-Écosse en 2008-2009 (78,2 %), tandis que celle du Canada était de 67,6 %.



## Indicateurs liés à la communauté

L'enquête ELNEJ contient une série de questions servant à évaluer dans quelle mesure certaines caractéristiques sont présentes ou absentes dans les quartiers où grandissent les enfants. Les scores liés à la cohésion et à la sécurité servent à mesurer le niveau de cohésion et de sécurité des quartiers dans lesquels les enfants vivent, selon les perceptions de la personne qui connaît le mieux l'enfant.

En Nouvelle-Écosse, une proportion plus faible de parents a signalé des niveaux inférieurs de cohésion dans leur quartier en 2008-2009 (12,9 %), par rapport à 1998-1999 (16 %). Le taux canadien de 2008-2009 était de 14,1 %. De 2000-2001 à 2004-2005, environ 29 % des parents en Nouvelle-Écosse ont indiqué que le niveau de sécurité de leur quartier était faible. Ce taux a diminué durant 2006-2007 et 2008-2009, pour s'établir à 27,4 % et 25,3 % respectivement.

## Rapport sur le bien-être des enfants : Conclusion

La santé et le bien-être des enfants et de leurs familles dépendent de nombreux facteurs. Selon les indicateurs liés à la santé et au bien-être des enfants, les données de la Nouvelle-Écosse correspondent ou sont semblables, dans un grand nombre de catégories, aux données canadiennes.

La province continuera d'investir dans la santé et le bien-être des enfants et de leurs familles en offrant des programmes et des services visant à améliorer la qualité des services de garderie, à augmenter les services de soutien pour les enfants et leurs familles, à créer des environnements de garde d'enfants inclusifs, ainsi qu'à soutenir les personnes qui travaillent dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

En 2013, la Nouvelle-Écosse a adopté d'autres mesures visant à mettre davantage l'accent sur la petite enfance. Le mandat du ministère de l'Éducation a alors été élargi pour inclure les Services de développement de la petite enfance (SDPE), ce qui a apporté un changement au nom du Ministère qui est devenu le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cela a aussi entraîné la création de la nouvelle Direction de la petite enfance. Pour appuyer ce changement, les SDPE sont passés du ministère des Services communautaires au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La nouvelle Direction de la petite enfance travaille actuellement à rassembler les connaissances spécialisées, les programmes et les politiques en matière de petite enfance pour renforcer le soutien offert et le rendre plus complet et accessible pour les jeunes enfants et les familles de la Nouvelle-Écosse. Même si elle est au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Direction bénéficie aussi du soutien des ministères des Services communautaires, de la Santé et du Bien-être.

## Addenda :

### Principes de financement et indicateurs fédéraux

Principes de financement et indicateurs	Communiqué sur le développement de la petite enfance (CDPE) 2000	Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) 2003
<b>Disponibilité</b>	<p>Les gouvernements rendront compte de la disponibilité des programmes et des services de développement de la petite enfance financés en vertu de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance à l'aide d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de clients desservis (c.-à-d. nombre d'enfants et de familles desservis, ou nombre de places ou l'équivalent.)</li> <li>• Nombre de sites où les programmes sont offerts</li> </ul>	<p>Des options d'apprentissage et de garde souples et adaptées devraient être facilement accessibles afin de promouvoir le développement de la petite enfance et d'aider les parents à participer à des formations professionnelles. Exemples d'initiatives pour la disponibilité et l'accessibilité aux programmes et aux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les places en garderie et les services d'apprentissage pour les jeunes enfants.</li> <li>• Garderies ayant des horaires souples et ouvertes plus tard.</li> <li>• Information et recommandations pour les parents.</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	<p>Lorsque l'objectif d'un investissement fait par un gouvernement est d'améliorer l'accessibilité aux services et aux programmes, celui-ci doit rendre compte d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du % de la population ciblée qui est desservie.</li> <li>• Changement dans le profil sociodémographique des clients</li> </ul>	
<b>Abordabilité</b>	<p>Lorsque l'objectif d'un investissement fait par un gouvernement est d'améliorer l'abordabilité, celui-ci doit rendre compte des changements de la structure de frais ou de subvention du programme en question.</p>	<p>Les services d'apprentissage et de garde d'enfants devraient être abordables. Les gouvernements ont mis en place des mécanismes pour aider les parents à assumer les coûts d'apprentissage et de garde d'enfants. Exemples d'initiatives favorisant l'abordabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des subventions qui prennent en compte la capacité des parents à payer.</li> <li>• Financement de fonctionnement.</li> </ul>
<b>Qualité</b>	<p>Lorsque l'objectif d'un investissement fait par un gouvernement est d'améliorer la qualité des services et des programmes, celui-ci doit rendre compte d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des services d'éducation et de formation des fournisseurs de services.</li> <li>• Augmentation des taux de salaire.</li> <li>• Amélioration du ratio fournisseur-client.</li> <li>• Meilleure satisfaction des clients.</li> </ul>	<p>L'apprentissage et la garde des jeunes enfants devraient être de qualité afin de favoriser le développement optimal de l'enfant. Exemples d'initiatives favorisant des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des formations et des services d'aide, des ratios éducateurs/enfants et de la taille des groupes, de la rémunération, du recrutement et de la rétention, de l'environnement physique, de la santé et de la sécurité, ainsi que de l'environnement d'apprentissage.</li> </ul>

(Suite à la page suivante)

Principes de financement et indicateurs	Communiqué sur le développement de la petite enfance (CDPE) 2000	Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) 2003
Inclusion	S.O.	<p>L'apprentissage et la garde des jeunes enfants devraient être inclusifs et adaptés aux besoins des enfants ayant des capacités différentes; des Autochtones (c.-à-d. Indiens, Inuits et Métis); des enfants dans diverses conditions culturelles et linguistiques. Exemples d'initiatives favorisant l'intégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes et services d'aide pour répondre aux besoins spéciaux.</li> <li>• Ressources et formations culturellement et linguistiquement adaptées.</li> </ul>
Choix des parents	S.O.	<p>Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants doivent être suffisamment souples pour répondre aux besoins et aux préférences des parents et des enfants. Exemples d'initiatives favorisant le choix des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches novatrices quant à la prestation de services dans les communautés rurales et éloignées.</li> <li>• Approches souples tenant compte de diverses situations familiales et liées à l'emploi.</li> </ul>



# Annexes : Dépenses financières

L'Annexe A présente les dépenses réelles des gouvernements provincial et fédéral correspondant à l'Initiative de développement des jeunes enfants (IDJE), au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde d'enfants (AGJE), ainsi qu'à l'Accord de principe sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012.

L'Annexe B présente un aperçu du total des dépenses provinciales et fédérales pour le développement de la petite enfance, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2000 (année de référence) à 2012.

Pour obtenir un rapport détaillé des dépenses pour 2000-2012 (dont le financement de base), consultez le Rapport d'activité 2010-2012 en matière de développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse et le Rapport 2011 sur le bien-être des enfants ([www.ednet.ns.ca/earlyyears/](http://www.ednet.ns.ca/earlyyears/)).

Tous les rapports de dépenses sont fournis par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, et tous les graphiques et schémas représentent les investissements de la Nouvelle-Écosse dans les quatre domaines liés au programme de DPE, établis dans le *Communiqué des premiers ministres sur le développement de la petite enfance* (2000).



## Annexe A :

### Aperçu des investissements de la Nouvelle-Écosse liés au DPE (fédéral-provincial) de 2010 à 2012

Domaine d'intervention en DPE	2010-2011 Financement réel (\$)	2011-2012 Financement réel (\$)
<b>Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance</b>		
Partir du bon pied : Amélioration des visites à domicile	3 478 000	3 500 000
<b>Sous-total :</b>	<b>3 478 000</b>	<b>3 500 000</b>
<b>Amélioration des services de soutien aux parents et aux familles</b>		
Programme de subvention des ressources pour les familles et des services d'éducation parentale	2 157 500	2 157 500
<b>Sous-total :</b>	<b>5 635 500</b>	<b>5 657 500</b>
<b>Stabilisation et amélioration des services de garde d'enfants</b>		
Subvention de maintien des services de garde d'enfants	9 554	–
Initiative de formation en éducation de la petite enfance	708 744	791 668
Programme de garde assistée	4 365 298	4 480 756
Subventions pour les services de garde d'enfants et subvention d'équipement	17 358 370	17 954 221
Subvention de fonctionnement des services de garde d'enfants	10 734	–
Child Care Connections	59 452	59 452
Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance	15 980 949	16 954 270
Services de garde en milieu familial	879 510	975 532
Garderies nouvelles ou améliorées	2 226 366	2 316 524
Prêt pour réparations et rénovations	857 263	301 621
Recrutement et rétention (éducation permanente)	245 215	377 047
Campagne de sensibilisation aux services de garde d'enfants	45 790	–
Subvention pour l'alimentation et la nutrition	25 995	–
Centres de développement de l'enfant	235 159	238,949
Intervention précoce	2 549 759	2 724 762
Services d'administration de DPE	446 601	424 050
Aide à l'emploi et au revenu – frais de garde	3 840 073	3 958 418
<b>Sous-total :</b>	<b>49 844 831</b>	<b>51 557 270</b>
<b>Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure</b>		
Administration et exploitation	2 002 125	2 122 117
<b>Sous-total :</b>	<b>2 002 125</b>	<b>2 122 117</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>57 482 456</b>	<b>59 336 887</b>

Pour obtenir de l'information financière détaillée, voir les annexes. Dépenses financières du Rapport d'activité 2010-2012 en matière de développement de la petite enfance / Rapport 2009 sur le bien-être des enfants ([www.ednet.ns.ca/earlyyears/](http://www.ednet.ns.ca/earlyyears/))

## Annexe B : Sommaire des dépenses provinciales et fédérales totales pour le DPE, de 2000 (année de référence) à 2012

Programme	2000-2001 Financement de base réel (\$)	2001-2002 Financement de base réel (\$)	2002-2003 Financement de base réel (\$)
<b>Partir du bon pied : Amélioration des visites à domicile</b>			
Partir du bon pied*	0	417 340	3 582 660
<b>Sous-total :</b>	<b>0</b>	<b>417 340</b>	<b>3 582 660</b>
<b>Amélioration des services de soutien aux parents et aux familles</b>			
Ressources pour les familles et services d'éducation parentale	515 500	1 079 600	1 128 000
Information/soutien garde d'enfants	0	0	450 000
Apprentissage/Langue	0	0	567 500
Restructuration adoption	0	0	24 998
Subvention des ressources pour les familles et des services d'éducation parentale	0	0	0
<b>Sous-total :</b>	<b>515 500</b>	<b>1 079 600</b>	<b>2 170 498</b>
<b>Stabilisation et amélioration des services de garde d'enfants</b>			
Subvention de maintien des services de garde d'enfant	0	3 448 122	3 646 647
Initiative de formation	0	0	1 306 380
Programme de garde assistée	1 308 276	1 865 388	2 503 632
Subventions pour les services de garde d'enfants et subvention d'équipement	9 094 622	9 519 259	9 345 150
Child Care Connection Nova Scotia			
Autres programmes de garde d'enfants (SFSGE, SE)	2 871 569	2 854 720	2 910 897
Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance (ECEG)**	0	0	0
Centres de développement de l'enfant	285 216	286 301	684 605
Intervention précoce	1 612 125	1 897 742	1 897 572
Aide à l'emploi et au revenu – frais de garde	899 591	3 174 649	5 013 506
Services d'administration de DPE	581 368	565 279	339 964
Garderies nouvelles ou améliorées	0	0	1 679 248
Subventions réparations/matériel	0	0	0
Réparations et rénovations	0	0	0
Subvention pour espaces de jeu extérieurs	0	0	0
Subvention d'amélioration de programme	0	0	0
Subvention pour mise à niveau énergétique	0	0	0
Subvention pour l'alimentation et la nutrition	0	0	0
Recrutement et rétention (éducation permanente)	0	0	0
Services de garde en milieu familial	0	0	0
Programme Read to Me	0	0	0
Campagne de sensibilisation	0	0	0
Traduction en français du matériel de formation DPE	0	15 000	0
Initiative de capacité	0	0	0
<b>Sous-total :</b>	<b>16 652 767</b>	<b>23 626 460</b>	<b>29 327 601</b>
<b>Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure</b>			
Équipes de travail régionales sur le DPE	0	0	20 000
Systèmes d'information – Développement	0	0	400 000
Initiative de bénévolat	0	0	0
Administration et exploitation	0	109 129	671 458
<b>Sous-total :</b>	<b>0</b>	<b>109 129</b>	<b>1 091 458</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 168 267</b>	<b>25 232 529</b>	<b>36 172 217</b>

\* Le financement des visites à domicile par le ministère de la Santé et du Bien-être est inconnu, en raison des fonctions multiples du personnel de santé publique. \*\* En 2010, la Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance (ECEG) a remplacé la Subvention du fonctionnement des services de garde d'enfant (FSGE) et la Subvention pour le maintien des services de garde.

**Annexe B : Sommaire des dépenses provinciales et fédérales totales pour le DPE, de 2000 (année de référence) à 2012**

<b>Programme</b>	2003-2004 Financement de base réel (\$)	2004-2005 Financement de base réel (\$)	2005-2006 Financement de base réel (\$)	2006-2007 Financement de base réel (\$)
<b>Partir du bon pied : Amélioration des visites à domicile</b>				
Partir du bon pied*	3 000 000	3 494 582	3 500 000	3 500 000
<b>Sous-total :</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 494 582</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>
<b>Amélioration des services de soutien aux parents et aux familles</b>				
Ressources pour les familles et services d'éducation parentale	571 500	802 500	901 500	787 500
Information/soutien garde d'enfants	650 000	650 000	650 000	650 000
Apprentissage/Langue	727 500	740 000	890 000	720 000
Restructuration adoption	174 411	349 361	831 899	928 310
Subvention des ressources pour les familles et des services d'éducation parentale	0	0	0	0
<b>Sous-total :</b>	<b>2 123 411</b>	<b>2 541 861</b>	<b>3 273 399</b>	<b>3 085 810</b>
<b>Stabilisation et amélioration des services de garde d'enfants</b>				
Subvention de maintien des services de garde d'enfant	3 839 403	3 896 696	4 029 166	4 263 137
Initiative de formation	1 093 906	974 089	994 000	1 098 000
Programme de garde assistée	2 602 829	2 428 763	2 683 032	2 705 866
Subventions pour les services de garde d'enfants et subvention d'équipement	9 236 554	9 288 606	10 108 891	10 122 220
Child Care Connection Nova Scotia				
Autres programmes de garde d'enfants (SFSGE, SE)	3 090 157	3 081 892	2 892 808	3 790 479
Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance (ECEG)**	0	0	0	0
Centres de développement de l'enfant	290 917	293 418	291 049	276 077
Intervention précoce	1 901 383	2 026 612	2 092 237	2 320 369
Aide à l'emploi et au revenu – frais de garde	5 177 950	5 024 092	4 880 358	4 359 969
Services d'administration de DPE	359 395	373 705	293 387	328 328
Garderies nouvelles ou améliorées	0	0	93 018	2 248 302
Réparations et rénovations	724 461	-21 944	0	0
Réparations et rénovations	0		0	46 939
Subvention pour espaces de jeu extérieurs	0		0	0
Subvention d'amélioration de programme	0		0	0
Subvention pour mise à niveau énergétique	0		0	0
Subvention pour l'alimentation et la nutrition	0		0	0
Recrutement et rétention (éducation permanente)	0		0	0
Services de garde en milieu familial	0		0	0
Programme <i>Lis-moi une histoire</i>	0		0	0
Campagne de sensibilisation	0		0	0
Traduction en français du matériel de formation DPE	0		0	0
Initiative de capacité	0	2,152	23,000	0
<b>Sous-total :</b>	<b>28 316 955</b>	<b>27 368 081</b>	<b>28 380 946</b>	<b>31 559 686</b>
<b>Engagement communautaire et soutien de l'infrastructure</b>				
Équipes de travail régionales sur le DPE	0	2 598	3 444	2 722
Systèmes d'information – Développement	450 000	312 097	995 735	1 206 492
Initiative de bénévolat	0	11 945	0	0
Administration et exploitation	1 190 258	1 427 076	1 668 132	1 629 234
<b>Sous-total :</b>	<b>1 640 258</b>	<b>1 753 716</b>	<b>2 667 311</b>	<b>2 838 448</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>35 080 624</b>	<b>35 158 240</b>	<b>37 821 656</b>	<b>40 983 944</b>

\* Le financement des visites à domicile par le ministère de la Santé et du Mieux-être est inconnu, en raison des fonctions multiples du personnel de santé publique.

2007-2008 Financement de base réel (\$)	2008-2009 Financement de base réel (\$)	2009-2010 Financement de base réel (\$)	2010-2011 Financement de base réel (\$)	2011-20012 Financement de base réel (\$)	Financement réel total (\$)
3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 478 000	3 500 000	34 972 582
<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 478 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>34 972 582</b>
767 500	0	0	0	0	6 553 600
550 000	0	0	0	0	3 600 000
550 000	0	0	0	0	4 262 886
775 090	0	0	0	0	3 084 069
0	2 088 813	2 157 500	2 157 500	21 575 00	8 561 313
<b>2 710 476</b>	<b>2 088 813</b>	<b>2 157 500</b>	<b>2 157 500</b>	<b>2 157 500</b>	<b>26 061 868</b>
4 991 090	5 303 793	5 496 274	9 554	0	38 923 882
800 000	800 000	800 000	708 744	791 668	9 366 787
2 894 070	2 911 837	3 961 372	4 365 298	4 480 756	34 711 119
10 951 300	13 778 405	15 417 959	17 358 370	17 954 221	142 175 557
			59 452	59 452	118 904
8 288 897	6 874 879	7 989 825	10 734		44 656 857
0	0	0	15 980 949	16 954 270	32 935 219
263 281	284 812	258 200	235 159	238 949	3 687 984
2 379 822	2 426 054	2 448 213	2 549 759	2 724 762	26 276 650
4 110 842	3 875 221	3 719 000	3 840 073	3 958 418	48 033 669
423 851	434 013	486 546	446 601	424 050	5 056 487
420 820	748 735	2 684 148	2 226 366	2 316 524	12 417 161
0		0	0	0	702 517
839 097	609 597	280 800	857 263	301 621	2 935 317
5 080 806	20 000	0	0	0	5 100 806
2 621 057	4 4851	0	0	0	2 665 908
0	1 279 489	0	0	0	1 279 489
0	0	0	25 995	0	25 995
0	26 784	288 842	245 215	377 047	937 888
0	398 551	496 098	879 510	975 532	2 749 691
0	50 000	0	0	0	50 000
0	0	50 540	45 790	0	96 330
0	0	0	0	0	15 000
0	0	0	0	0	25 152
<b>44 064 933</b>	<b>39 867 021</b>	<b>44 377 817</b>	<b>49 791 545</b>	<b>51 557 270</b>	<b>414 944 368</b>
1 703	3 178	0	0	0	33 645
1 923 994	1 979 644	2 220 154	0	0	9 488 116
0	0	0	0	0	11 945
1 727 222	1 946 177	2 001 270	2 002 125	2 122 117	16 494 198
<b>3 652 919</b>	<b>3 928 999</b>	<b>4 221 424</b>	<b>2 002 125</b>	<b>2 122 117</b>	<b>26 027 904</b>
<b>53 928 328</b>	<b>49 384 833</b>	<b>54 256 741</b>	<b>57 482 456</b>	<b>59 336 887</b>	<b>502 006 722</b>

\*\* En 2010, la Subvention d'amélioration des programmes pour la petite enfance (ECEG) a remplacé la Subvention du fonctionnement des services de garde d'enfant (FSGE) et la Subvention pour le maintien des services de garde.







  
**NOVA SCOTIA**  
**NOUVELLE-ÉCOSSE**